

LA DEMOCRATIE BAFOUEE PAR LES ENTREPRISES :
LE CAS DU JOURNAL FAKIR ET DE FRANCOIS RUFFIN
VERSUS
L'ENTREPRISE LVMH (PRESIDENT - BERNARD ARNAULT)

La démocratie n'est pas un phénomène naturel qui participe de la Nature. Elle n'est pas inscrite dans les gènes des êtres qui composent l'Humanité tout entière. Enfin, pour l'heure, les scientifiques ne l'ont pas débusquée à ce niveau. La démocratie est le résultat d'une réflexion humaine, du moins, elle est le fruit de cette réflexion, le plus souvent à l'échelle d'une nation, quand on décide de mettre en avant certains principes qui semblent primordiaux. La devise républicaine française résume assez bien les bases de ces principes sur la base des deux premiers vocables « Liberté et Egalité ».

Pourtant, les atteintes à la démocratie sont permanentes. En d'autres termes, les dérogations aux principes qui édictent l'ensemble des droits humains et accessoirement des devoirs corollaires sont légions, le plus souvent pour des raisons qui dépasseraient l'individu, seraient au-dessus de lui car elles mettraient en cause la démocratie pour tous les individus. On a connu en France de nombreuses atteintes de ce genre. Les services de l'Etat s'arrogeant le droit d'estimer comme bon lui semble à quel moment la Démocratie est en danger.

Sous l'ère Mitterrand, des journalistes et comédiens étaient espionnés pour la protection de secrets concernant le chef de l'Etat (1) et dans le cadre de l'affaire dite de « Tarnac » nombreuses ont été les infractions aux principes de démocratie (2), pour ne citer que deux exemples (cherchez par vous-même et vous en trouverez des dizaines et des dizaines).

Ce sont les services de l'Etat, au travers de la Direction Générale de la Sécurité Intérieure (DGSI) ou de la Direction Générale de la Sécurité Extérieure (DGSE) qui exercent ces prérogatives qui bafouent la démocratie au nom même de cette dernière. Leurs activités sont en principe, EN PRINCIPE, encadrées par la loi et un service « indépendant » la Commission Nationale de Contrôle des Techniques de Renseignement (CNCTR).

Jusque là, on peut imaginer que les atteintes à la démocratie sont proportionnées aux divers dangers qui pourraient l'atteindre. Un peu comme si une graisse miraculeuse pouvait aider une personne obèse à maigrir, soit ! Jusque là, on peut penser que les moyens « illégaux » mis en œuvre pour protéger la démocratie se justifient par leur objet. La démocratie nécessite des entorses pour qu'elle triomphe. Là-dessus il y aurait beaucoup à dire, mais soit ! Illégales mais au service du plus grand nombre, donc.

Pourtant, un jour, au détour des pages d'un journal intitulé « Fakir » de décembre 2024-janvier 2025, on peut découvrir que n'importe qui, suffit-il qu'il soit très riche, peut s'asseoir sur la démocratie et s'autoriser à tordre le cou aux principes qui la fondent (3).

Tellement riches, ces n'importe qui, qu'ils peuvent même monnayer leur évitement de la justice !(4). L'entreprise paie une amende comme une sorte de plaider-coupable à l'américaine et on lui promet de ne pas l'embêter avec la justice (réservée pour les pauvres qui ne peuvent payer, donc), ni son haut responsable, ça va de soi...

Et ainsi, la démocratie est mise à bas non par l'Etat lui-même mais par une entreprise, toute renommée soit-elle.

Dans cette affaire qui n'est pour l'heure toujours pas jugée définitivement, le Mammouth (une entreprise, LVMH pour la nommer précisément, avec à sa tête un certain Bernard Arnault grosse fortune mondiale), a eu très peur de la petite souris (Le journal Fakir et François Ruffin devenu député). Tellement peur qu'il a mis en œuvre des procédés de cul de basse fosse pour photographier,

suivre et espionner les membres du journal Fakir et de son rédacteur de l'époque, François Ruffin. Des procédés totalement illégaux qui portent atteinte aux libertés individuelles et tout ça au bénéfice d'une entreprise !

Aucune raison soit-elle ne justifie ces manières de faire, ni la notoriété d'une marque, ni la peur du scandale, ni rien. C'est aux forces de l'ordre de faire respecter les lois et règlements, la police et la gendarmerie, au quotidien. Si le Mammouth-entreprise (LVMH) s'était sentie menacée par la souris (Fakir Ruffin), elle devait déposer une plainte, point final.

Non, il est question d'autre chose.

Des gens fortunés, des entreprises à la renommée mondiale, ne peuvent se satisfaire de la justice du clampin de service, évidemment. Car c'est le secret des affaires qui priment avant tout pour ces gens, pour ces entreprises. Faire savoir, par exemple, que Bernard Arnault ne tient pas les promesses qu'il a faites en laissant sur le carreau des milliers de salariés des entreprises Boussac pour aller développer le même business en Pologne et surtout s'accaparer la marque « Dior » sur laquelle il a bâti une grande partie de sa fortune. Ben ça, ça ne plaît pas à monsieur Arnault. Lui rappeler qu'il est un chapelet de mensonges, comme un chien en fait journalièrement dans le caniveau. Non, ça ne lui plaît pas.

C'est ainsi qu'on voit, tranquillement, au nom des grands principes libéraux et/ou capitalistes, que les grands principes de la démocratie volent en éclats. Il vrai, que « *La démocratie est un mauvais système...* » disait Winston Churchill, il ajoutait sans ambages « ... mais elle est le moins mauvais de tous les systèmes ».

Pour que nous puissions écrire Démocratie avec un « D » majuscule, il ne faut jamais se blaser de dénoncer de telles atteintes, toujours. Et encore.

(1) Pour ceux qui ignorent ce dont il s'agit, voir : https://www.lemonde.fr/archives/article/2004/11/15/derriere-l-espionnage-de-l-ecrivain-jean-edern-hallier-l-obsession-du-secret-sur-l-existence-de-mazarine_387097_1819218.html

(2) Pour plus d'information sur ce sujet : https://fr.wikipedia.org/wiki/Affaire_de_Tarnac

(3) Vous trouverez un bon compte rendu de l'affaire sur : <https://fakirpresse.info/proces-squarcini-bernard-arnault-lvmh-et-fakir-les-dessous-d-un-scandale-d-etat>. Mieux, n'hésitez pas à vous abonner à ce journal, parmi d'autres, qui rend l'humain plus intelligent et critique chaque jour, loin des menteries, contre-vérités débitées par les journaux comme de l'ex chaîne de M.... intitulée « C8 » ou BFMTV ou LCI.

(4) Monnayé 10 millions d'euros, une bagatelle, la convention judiciaire d'intérêt public (CJIP) est une procédure initialement créée pour éviter un long procès coûteux pour l'Etat et obtenir immédiatement une indemnité pécuniaire (amende) de la part d'une personne morale. Dans ce cas, on se demande bien les raisons de son application à part éviter à LVMH d'apparaître au grand jour ainsi que son patron Bernard Arnault dont les magouilles donnent un aperçu de l'ignoble individu qu'il est et a toujours été. Pour plus d'information sur cette CJIP spécifique, voir le détail de la procédure ici : https://rebeca-documentation.finances.gouv.fr/exl-php/document-affiche/rebeca_portail_recherche_avancee_internet/OUVRE_DOC/386834?fic=doc00418677.pdf. Vous noterez que ni l'association Fakir, ni monsieur François Ruffin n'ont été indemnisés en aucune manière pour le préjudice qu'ils ont forcément vécu, car ils auraient dû réagir dans les dix jours sur une affaire remontant à, des années ! VOUS AVEZ DIT JUSTICE ? Oui, justice transactionnelle à l'anglo-saxonne, si vous en avez les moyens, uniquement. Le clampin, c'est directos en garde à vue, préventive et tutti quanti.